ASSOCIATION WALLONIE-BRUXELLES DE BASKETBALL

Assemblée générale du jeudi 28 mars 2019 de 19h30 à 21h00

5000 NAMUR rue Marie -Henriette salle de l'Interfédé

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Les dispositions de l'article PA 34 sont d'application : il est rappelé aux parlementaires qu'ils doivent présenter leur licence et carte d'identité. En application de l'article PA 33, le contrôle sera clôturé au plus tard trente minutes après l'heure fixée pour le début de l'assemblée.

Nombre de parlementaires :

Liège :	9
Hainaut :	8
Bruxelles - Brabant :	6
Namur :	4
Luxembourg :	3

2. Rapport du vérificateur régional et approbation (document1)

3. Présentation du bilan 2018

4. Approbation du bilan 2018 (document 2 : actif - passif)

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration et au Vérificateur régional

6. Présentation de la compétition régionale jeunes 2019-2020

7. Divers.

Pour le conseil d'administration,

Jean-Pierre Delchef
Président

Lucien Lopez
Secrétaire – général